

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-376-1104 du 15/01/07

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIER(E)S - SESSION 2007

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Sylvie GREPON tél. 04.42.91.72.13 - fax 04.42.38.73.45

Sous réserve de la publication de l'arrêté ministériel d'ouverture du concours

Un concours de recrutement d'infirmier(e)s est organisé par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'académie d'Aix-Marseille pour la session 2007.

CONDITIONS D'ACCES :

Les candidats doivent :

- remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- être titulaires du diplôme d'état d'infirmier(e) ou d'un diplôme français équivalent (article L4741 - Code de la santé publique) ou être en possession de l'autorisation d'exercer définitivement la profession d'infirmier sans limitation ou uniquement dans les services médicaux des administrations de l'Etat ;

INSCRIPTIONS :

Par Internet sur le site académique : www.ac-aix-marseille.fr rubrique : les métiers de l'éducation, inscription, concours de recrutement non enseignants.

Du jeudi 18 janvier 2007 au jeudi 8 février 2007 à 17 heures.

Dès la clôture des inscriptions, l'administration fera parvenir au candidat une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée **de préférence en recommandé simple**, signée et éventuellement modifiée à l'encre rouge, soit :

- au Rectorat, Division des examens et concours, bureau 227, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, impérativement au plus tard **le vendredi 16 février 2007**, le cachet de la poste faisant foi.
- soit déposée à l'accueil du rectorat ce même jour à 17h00 au plus tard.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour de cette confirmation au Rectorat. Toute confirmation déposée ou postée hors délai ne pourra être prise en considération quelles que soient les raisons invoquées pour le retard.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le lundi 2 avril 2007 de 14h00 à 17h00.

Les candidat(e) s seront convoqué(e)s individuellement

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille